



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 99503

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les conséquences de la réforme du lycée pour les filières technologiques. Dès la prochaine rentrée scolaire, les séries sciences et techniques industrielles (STI) deviendront ainsi STI2D (sciences et techniques de l'industrie et du développement durable). De nombreuses organisations professionnelles d'enseignants s'inquiètent de la suppression de 30 % des 7 000 postes de professeurs qui accompagnera cette transformation. Par ailleurs, et en plus de la diminution des horaires des professeurs, chaque enseignant se verra dans l'obligation d'enseigner trois autres matières. L'enseignement de la physique appliquée est, quant à lui, supprimé. De plus, la diminution de la part des enseignements pratiques dans la nouvelle filière STI2D risque de la rendre moins attractive pour des élèves qui souhaitent bien souvent fuir l'enseignement général, enseignement qui leur apparaît trop théorique. En l'occurrence, les professeurs regrettent le remplacement des cours de TD-TP, plus accessibles pour les élèves, par des cours en classe entière. Si la réforme est justifiée par l'objectif de revaloriser l'enseignement technologique, la faire dans la précipitation et en l'absence d'une réelle formation des équipes d'enseignants risque, au contraire, d'induire un désintérêt pour ces formations pourtant porteuses d'emploi. C'est pourquoi les professeurs de l'enseignement technique souhaitent que cette réforme soit repoussée d'un an. Ainsi elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement entend prendre afin de répondre aux inquiétudes légitimes des enseignants.

Texte de la réponse

La voie technologique au lycée, « troisième voie » entre la voie professionnelle et la voie générale, constitue une caractéristique forte du système éducatif français. La volonté de renforcer l'identité de cette voie a été réaffirmée dans le cadre de l'actuelle réforme du lycée. L'ensemble de la réforme a ainsi pour ambition de renforcer l'attractivité des formations technologiques industrielles, en s'appuyant pleinement sur les méthodes pédagogiques appliquées à des objets d'étude concrets, qui différencient la voie technologique de la voie générale, et en adaptant les formations aux besoins économiques et aux contraintes environnementales qui s'imposent aujourd'hui. La réforme des séries STI et STL, qui deviennent progressivement les séries STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable), STL (sciences et technologies de laboratoire) et STD2A (sciences et technologies du design et des arts appliqués) contribue avant tout à former des techniciens supérieurs. Elle permet également, en fonction des goûts et des ambitions de chacun, d'envisager une poursuite d'études plus longues, éventuellement jusqu'au titre d'ingénieur. Un nombre croissant d'élèves devraient se tourner, dans les années à venir, vers des formations industrielles modernisées qui continueront à jouer leur rôle d'ascenseur social. L'augmentation des effectifs d'élève entraînera, dans les mêmes proportions, un besoin d'enseignants. Les enseignants de sciences et technologies industrielles dans la série STI2D reçoivent une formation adaptée aux nouveaux enseignements technologiques, en particulier aux enseignements technologiques transversaux. Bien plus qu'une simple juxtaposition des anciens enseignements de spécialité, ces enseignements transversaux sont un véritable tronc commun technologique, qui est enseigné dans les mêmes termes aux élèves des quatre spécialités de la série STI2D. Ils constituent un ensemble

homogène, qui a vocation à être enseigné par un seul enseignant. La polyvalence technologique des futurs bacheliers technologiques, qui leur permettra notamment d'avoir un vaste choix de poursuite d'études supérieures, repose en grande partie sur ces enseignements. À l'issue de la formation dispensée, chacun des enseignants de sciences et technologies industrielles de la STI2D sera en mesure de dispenser les nouveaux enseignements, en particulier l'ensemble des enseignements transversaux. Cette formation a été conçue spécialement pour ces enseignants, en tenant compte de leurs différentes formations initiales et expériences professionnelles. Afin de faciliter la construction des savoirs et compétences attendus, des heures permettant le travail en groupes à effectifs réduits sont accordés aux établissements, à raison de 16 heures par groupe de 29 élèves. Cette dotation, dont la répartition est opérée après consultation des équipes enseignantes, dans le cadre du conseil pédagogique, permet de mettre en oeuvre des modalités de travail en groupes restreints. Les besoins des élèves peuvent donc être appréciés au plus près et faire l'objet une réponse adaptée. La rénovation de la voie technologique offre ainsi l'opportunité à de nombreux élèves, y compris les filles, qui s'en détournaient auparavant, d'accéder à des poursuites d'études plus nombreuses et variées, à des gisements d'emplois plus porteurs et plus en phase avec les besoins d'une société moderne.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99503

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 2011, page 1139

Réponse publiée le : 17 janvier 2012, page 570